

"La VAE est une co-construction entre le candidat, son conseiller et ses évaluateurs"

Interview de Frédérique Even Horellou, membre de jury de VAE au Cnam

Publié le 14 mars 2017 – Mis à jour le 5 décembre 2018

Maître de conférences au Cnam, Frédérique Even-Horellou a participé à son premier jury de VAE en 2003, soit l'année même de leur mise en place. C'est dire si elle croyait en ce nouveau mode de validation des acquis. Alors qu'elle endosse aujourd'hui la casquette de présidente de jury, elle nous livre son regard sur le fonctionnement du dispositif et ses évolutions.



Pourquoi être devenue membre de jury ?

En tant qu'enseignante au Cnam, côtoyant un **public d'apprenants adultes**, souvent forts d'une **expérience professionnelle** et qui apportent à l'établissement leur vécu, il m'a paru logique de participer à **l'accueil et l'évaluation des candidats à la VAE**, tout en échangeant avec eux et leurs accompagnateurs. Ainsi, le Conservatoire est un creuset naturel pour la VAE. Dès que l'application de la **loi de 2002** s'est profilée, j'ai choisi de m'engager dans le processus. Et d'années en années, j'ai assisté à une montée en puissance du dispositif. En tant que membre du jury, à travers les itérations d'entretiens avec les candidats et dans les jurys nationaux, j'ai aussi beaucoup appris et accumulé de l'expérience. Cette pratique a sans doute enrichi ma lecture des publics et ma vision

pédagogique. À mes yeux, la VAE est une co-construction entre le **candidat**, le **conseiller**, ses **évaluateurs**. À la suite d'une rotation de la fonction de présidence du jury, je suis devenue **présidente du jury** du secteur **Management, gestion et ressources humaines**.

Comment fonctionne un jury de VAE ?

Si l'étendue de la validation demandée sur une certification est importante ou si le candidat en fait la demande, chaque dossier fait l'objet d'un **entretien préalable au jury national**. Le candidat est alors invité à présenter les points clés de son dossier avant d'échanger avec trois (voire cinq dans le cas d'un master) **jurés académiques et professionnels** issus du secteur concerné. Ce moment nous est utile à la fois pour croiser les informations afin de les confirmer et recueillir un certain nombre de nouveaux éléments probants. Nous mettons en correspondance la cohérence générale de la **certification demandée** par rapport au parcours de la personne. Pour cela, nous observons aussi ce qu'a pu nous dire le conseiller du candidat, si nous avons communiqué avec lui. Des faisceaux d'indices nous permettent d'identifier des discordances ou de confirmer la solidité et la cohérence des éléments restitués. Nous avons également parfois de très bonnes surprises en entretien, sur des demandes de fait trop modestes. Cet échange nous permet alors de proposer au **jury national**, à l'issue de la **commission d'entretien**, une étendue de validation plus importante que celle demandée initialement par le candidat.

Le **jury national** a la charge de construire la délibération finale. Composé d'une quinzaine de membres issus des champs universitaire et professionnel, il siège en **formation plénière trois fois par an, en l'absence des candidats**. Il évalue alors l'ensemble des dossiers qui ont été accompagnés entre deux sessions - en moyenne, une centaine ! La décision de validation se construit alors à partir du dossier, des éléments recueillis pendant l'entretien préalable et du débat qui suit entre membres du jury.

Quel est le rôle du ou de la président·e de jury ?

Le rôle du président de jury, outre sa capacité à expertiser les dossiers qui relèvent de son domaine, consiste à **être vigilant sur les points sensibles du débat** sur les dossiers, à **harmoniser les prises de parole** et **apporter des éléments complémentaires** venant éclairer la discussion. Tout cela, de façon à ce que la décision finale soit une **décision acceptable à la fois pour le jury et le candidat**, et que le conseiller pourra expliquer au candidat. Comme le jury est relativement stable dans sa composition, les façons de penser, d'analyser et les habitudes de travail de chacun sont connues, permettant à notre collectif de travail d'avancer plus vite. Cette **sédimentation de nos façons d'agir** et de réfléchir nous permet de produire des décisions ne suscitant que **peu de recours**. Cependant, le jury reste un groupe humain. Il n'existe rien d'automatique. Pour éviter certains risques d'erreur, nous nous appuyons, le cas échéant, sur des cas de jurisprudence issus des travaux du jury.

La VAE étant une co-construction avec le conseiller VAE, comment travaillez-vous avec lui ?

Plus le dialogue avec le **conseiller VAE** intervient en amont, plus les risques d'échec d'un candidat sont faibles. Les habitudes de travail avec eux se construisent avec le temps. Il est vrai que nous avons un a priori de solidité et de robustesse sur le dossier s'il a été suivi par un **conseiller expérimenté** dont nous connaissons le travail. Si le conseiller est novice dans le métier, nous serons vigilants et bienveillants, afin de l'accompagner au mieux dans la construction de ses compétences. Nous avons par exemple pris l'habitude à chaque **jury** d'inviter des conseillers en tant qu'observateurs, pour qu'ils aient un regard aiguisé sur nos pratiques. Nous mobilisons tous les moyens estimés pertinents pour que le **processus de VAE** soit de plus en plus sécurisé. La qualité de **l'accompagnement par les conseillers** constitue l'un de principaux points de vigilance sur un dossier.

Quels sont vos autres points de vigilance ?

Certains candidats à la VAE commettent des erreurs d'appréciation dans leur choix de certification. D'autres tiennent à mener leurs démarches, seul, sans accompagnement. Ils en ont le droit, mais ce n'est pas sans risque. Il est important dans ces cas-là de rencontrer en amont les candidats : on détecte très facilement les candidatures fragiles, que cela soit à la structure du dossier, au vocabulaire employé, à la gestion des annexes, qui vont être soit inexistantes soit surabondantes et donc non construites et organisées. Lorsque l'on perçoit ces faiblesses, nous tentons, sans présumer de la décision du jury, d'expliquer au candidat ses lacunes. Nous le préparons à l'éventualité que le **jury national** puisse diagnostiquer un décalage excessif entre l'objectif de certification et les moyens de l'atteindre. **L'accompagnement du processus de VAE par un conseiller est essentiel**. Toutefois nous avons constaté, à plusieurs reprises, que certains candidats ayant travaillé de façon autonome et démontré leur maîtrise de la méthodologie VAE, produisent néanmoins un dossier très robuste avec une parfaite compréhension de la démarche et de leur propre expérience.

Quels diplômes délivrez-vous ?

Le jury dont je suis membre a vocation à délivrer des **titres professionnels de niveau III (bac+2) à niveau I (bac+5)** dans les domaines du management, de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines. Les titres professionnels du Cnam sont un moyen approprié à la **sécurisation des parcours professionnels longs**. Parmi les candidats à une certification de niveau bac+2, beaucoup sont ceux qui incontestablement ont acquis des compétences dans le cadre de leur profession. Mais possédant un CAP ou autre certification infra-bac, ils se sont heurtés à un plafond de verre en essayant de progresser en qualification ou de se reconverter.

Lors de chaque **jury national**, nous traitons des dossiers de **VAE** positionnés sur des certifications correspondant à des métiers spécifiques et dont l'exercice est réglementé. Ainsi nous recevons une dizaine de **dossiers de VAE** pour la licence professionnelle de guide conférencier. Les candidats possèdent souvent une culture étendue, une expérience plurilinguistique extrêmement intéressante mais ils sont confrontés à la lourde réglementation du métier les empêchant de l'exercer pleinement sans cette licence. On a souvent alors des dossiers passionnants et bien expertisés. Nous délivrons aussi des titres professionnels de niveau II, c'est-à-dire équivalent à bac+4, correspondant à des postes d'encadrements intermédiaires. Exerçant souvent des responsabilités opérationnelles importantes, ces candidats sont amenés à encadrer des équipes de collaborateurs plus jeunes qu'eux, titulaires du grade de master, alors qu'eux-mêmes possèdent parfois seulement un bac pro ou un DUT. **La confrontation des niveaux de qualification crée des tensions**. La **démarche VAE** peut alors servir à recalibrer le niveau de qualification réelle de ces personnes pour leur permettre de se sentir plus légitimes. Ce plafond de verre s'impose tant dans des structures privées que publiques.

Puis, on rentre dans la cour des masters. Leur délivrance n'est pas rare, mais elle repose sur une expertise plus complexe. Le **conseiller VAE**, chargé de l'accompagnement, ne connaît pas forcément finement les contenus référentiels et termes du métier d'un master par exemple spécialisé en conduite du changement ou en stratégies financières. Dans ce cas, les référents du diplôme échangent directement avec l'accompagnateur. On a ainsi de beaux exemples emblématiques de validation de master : embauché comme apprenti à la SNCF à 14 ans, un candidat a suivi des formations qui lui ont permis de monter jusqu'à devenir chef de projet pour des réponses à des appels d'offres à l'international. Là, néanmoins reconnu pour son expertise, il s'est heurté à un mur invisible pour progresser professionnellement, ce qui l'a motivé à passer une **VAE**. Son dossier était méthodologiquement irréprochable et d'une grande limpidité.

Les validations totales sont-elles plus importantes à l'heure actuelle ?

Tant que nous le pouvons, à condition que toutes les clauses soient remplies, nous nous efforçons de conduire les candidats vers une **validation totale**. Pour l'obtention d'un même diplôme, le candidat peut mobiliser et combiner **plusieurs dispositifs de validation des acquis** comme la **VAE**, la validation des études supérieures (**VES**) [qui permet d'obtenir un diplôme par reconnaissance de l'équivalence d'un autre diplôme obtenu précédemment, ndlr.] et la **validation des acquis professionnels (VAP)** [qui permet de candidater à une formation en l'absence de diplômes de niveau inférieur grâce à la valorisation des études et des expériences professionnelles]. C'est là toute l'intelligence du dispositif. Ces combinaisons produisent des résultats très intéressants, avec des raccourcis intelligents facilitant **l'obtention du diplôme** par l'explicitation et la reconnaissance d'un système d'acquis.

Propos recueillis par Aurélie Verneau,
rédactrice à la direction de la communication

► | Entreprise | Formation | Travail | Métiers

Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

Société numérique, société inclusive ?

1 mai 2018

+ Retrouvez tous les numéros

Pour aller plus loin

La VAE au Cnam

Les grandes étapes de la VAE, interview de Jocelyne Canteau, responsable de la VAE au Cnam en Nouvelle-Aquitaine

<http://blog.cnam.fr/travail/formation-professionnelle/la-vae-est-une-co-construction-entre-le-candidat-son-conseiller-et-s>